

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 1<sup>ER</sup> AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le premier avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame BRABANT Joselyne, Maire de DARGNIES, en suite de convocations en date du 24 mars 2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS : MMES BRABANT Joselyne – PARMENTIER Claudine – VILPOIX Béatrice – BOUDIN Sylvie – COURQUIN Christine - HANOT Laëtitia – BIEGANSKI Virginie – MRS LOISEAU Dominique – RICHARD François – OZENNE Benoît – BONNEL Ludovic – MERESSE Marc – SEVELIN Emilien - LAROBÉ Daniel.

ABSENTE EXCUSEE : Mme ANDREONI Sophie qui donne procuration de vote à Mme HANOT Laëtitia.

### SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur RICHARD François est nommé Secrétaire de séance.

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 MARS 2016 :

Monsieur RICHARD François, Secrétaire de séance, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 03 mars 2016, ce dernier est adopté à l'unanimité.

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2016 :

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des Membres présents et représentés décident de ne pas augmenter, cette année encore, les taux d'imposition et de les maintenir comme suit :

- Taxe d'habitation .....23,93 %
- Taxe sur le Foncier Bâti.....23,43 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti.....43,79 %
- Cotisation Foncière des Entreprises.....21,67 %

### BUDGET PRIMITIF 2016 :

Suite à la réunion de la Commission des Finances et après avoir procédé à l'examen des documents budgétaires, Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le projet de Budget Primitif 2016, arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>1.797.301,21</b>	<b>1.797.301,21</b>
<b>Section d'Investissement</b>	<b>508.483,52</b>	<b>508.483,52</b>
	<b>2.305.784,73</b>	<b>2.305.784,73</b>

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des Membres présents et représentés,*

- *ADOPTE le Budget Primitif 2016.*

#### SUBVENTION COMMUNALE :

*Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité des Membres présents et représentés, décide d'attribuer, pour l'année 2016, une subvention d'un montant de 50 euros à l'AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques).*

#### ADHESION DE LA VILLE DE HAM A LA FDE 80 :

*La séance étant ouverte, Madame le Maire précise que la ville de Ham a demandé son adhésion à la Fédération.*

*Par délibération du 8 janvier 2016, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Ham à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Chaulnes comme le souhaite cette ville.*

*Il appartient aux Communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare, à l'unanimité des Membres présents et représentés :*

- *Favorable à l'adhésion à la Fédération de la Ville de Ham.*

#### TRANSFERT DE COMPETENCE A LA FDE 80 :

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des Membres présents et représentés :*

*VU l'article L2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU les statuts de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (F.D.E.80),*

- *Décide de transférer à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (F.D.E. 80), la compétence de la Commune en matière de création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.*
- *Charge Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.*

#### CONVENTION ET DEVIS CHANTIER D'INSERTION :

*Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des Membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer les conventions ainsi que les devis avec l'Association du Vimeu pour des travaux de rejointoiements de la façade de la bibliothèque pour un montant de 4.050 euros ainsi que du pignon de ce même bâtiment pour un montant de 850 euros (hors frais pour échafaudage).*

#### VENTE DE L'IMMEUBLE 19, RUE DE CORNEHOTTE :

*Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération en date du 17 juillet 2015 décidant la mise en vente de la maison communale située au 19, rue de Cornehotte et l'autorisant à faire toutes les démarches nécessaires relatives à cette vente. Madame le Maire présente à l'Assemblée une offre d'achat au prix de 52.000 euros net vendeur. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents et représentés, le Conseil municipal décide :*

- *La vente de l'immeuble communal situé au 19, rue de Cornehotte au prix de 52.000 euros net vendeur (montant des diagnostics déduit).*
- *Autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente.*

## AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :

- *Madame le Maire informe le Conseil que suite à la vente de l'immeuble rue de Cornehotte, il convient de trouver un autre local de stockage pour les bouchons de l'Association RGA. L'Assemblée donne un avis défavorable quant au prêt d'une partie du garage communal rue Pierre de Coubertin et ne voit, comme seule solution, que les garages situés Place de la Mairie.*
- *Madame le Maire informe le Conseil de la fermeture de la Trésorerie de Gamaches au 31 juillet 2016.*
- *Madame le Maire constate que des Associations ne respectent pas les engagements pris lors de l'élaboration du Calendrier des Fêtes et annulent, au dernier moment, leurs manifestations. Elle déplore qu'agissant ainsi elles pénalisent la Commune, bloquant ainsi des dates qui auraient pu être prises par des Particuliers. Le mode de fonctionnement de ces réservations par les Associations sera revu lors de la prochaine élaboration du calendrier.*
- *Madame le Maire donne lecture d'un courrier adressé au Directeur Régional de la Poste suite aux fermetures répétées, sans avis préalables du Bureau de Poste et constate, que les maintes réorganisations avec des amplitudes horaires sans cesse revues à la baisse, n'incitent guère à un climat de confiance.*
- *Madame Claudine PARMENTIER demande si le passage aménagé rue de Cornehotte pourra être emprunté par les Habitants, Madame le Maire lui répond que cet accès n'est pas public et ne servira qu'à la desserte des Ateliers Communaux.*
- *Monsieur LAROBÉ demande où en est l'élaboration du PLU, Madame le Maire lui répond que Madame LEFEBVRE, du Cabinet ESPAC'URBA, n'a pas pu obtenir de la DREAL des informations sur l'état d'avancement du dossier.*
- *Monsieur LAROBÉ demande ce qu'il en est de la reprise des concessions en état d'abandon au Cimetière, Madame le Maire lui répond, que le 2<sup>ème</sup> cycle des formalités est prévu au Budget Primitif qui vient d'être voté.*
- *Monsieur LAROBÉ Daniel demande pourquoi toutes les boîtes d'affichage n'ont pas été remplacées, Monsieur RICHARD lui répond que seules les plus abimées ont fait l'objet d'un changement.*

La séance est levée à 20 H 10.

